

LA
VÉRITÉ
SUR LA GRÈVE
DE
VALLEYFIELD

~~~~~  
Par  
**C. L.**

~~~~~  
Publié par

**OUVRIERS UNIS
DES TEXTILES
D'AMÉRIQUE**
UNION INTERNATIONALE

●
4600 RUE NOTRE-DAME OUEST
Montréal, Québec

10 cents la copie



KENT ROWLEY



MADELEINE PARENT



AZELUS BEAUCAGE

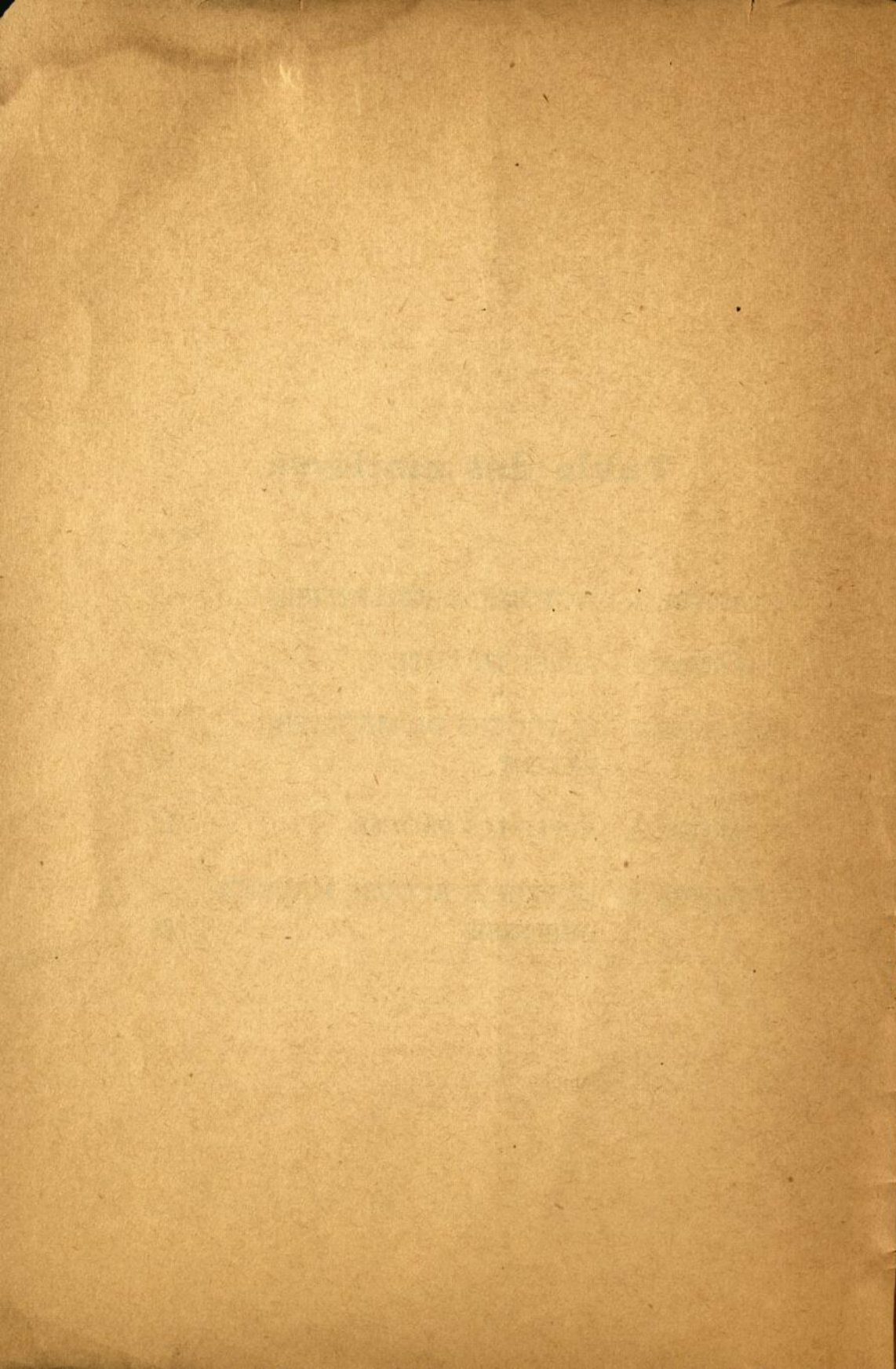
(Valleyfield)

buy
etc

45
1369

Table des matières

	Page
CHAPITRE 1. VICTOIRE A VALLEYFIELD . . .	5
CHAPITRE 2. APRES LE VOTE	10
CHAPITRE 3. LE PROCES DE MADELEINE PARENT	16
CHAPITRE 4. APRES LES PROCES	23
CHAPITRE 5. LE PEUPLE ACCUSE MAURICE DUPLESSIS	26



INTRODUCTION

Les pages qui vont suivre constituent un dossier où se trouvent exposées les attaques du trust du textile et de Maurice Duplessis contre les ouvriers du textile et leurs chefs.

Nous présentons un rapport objectif et documenté des événements qui se sont déroulés à Valleyfield, à partir de l'été dernier jusqu'à ces jours.

Nous montrons comment l'offensive menée par Duplessis contre les droits des unions et contre les droits civils, pose pour les forces ouvrières et démocratiques de notre province, une question de vie ou de mort !

Nous montrons également comment ces forces s'unissent pour renforcer leur résistance contre cette alliance de l'exploitation économique et de la tyrannie politique.

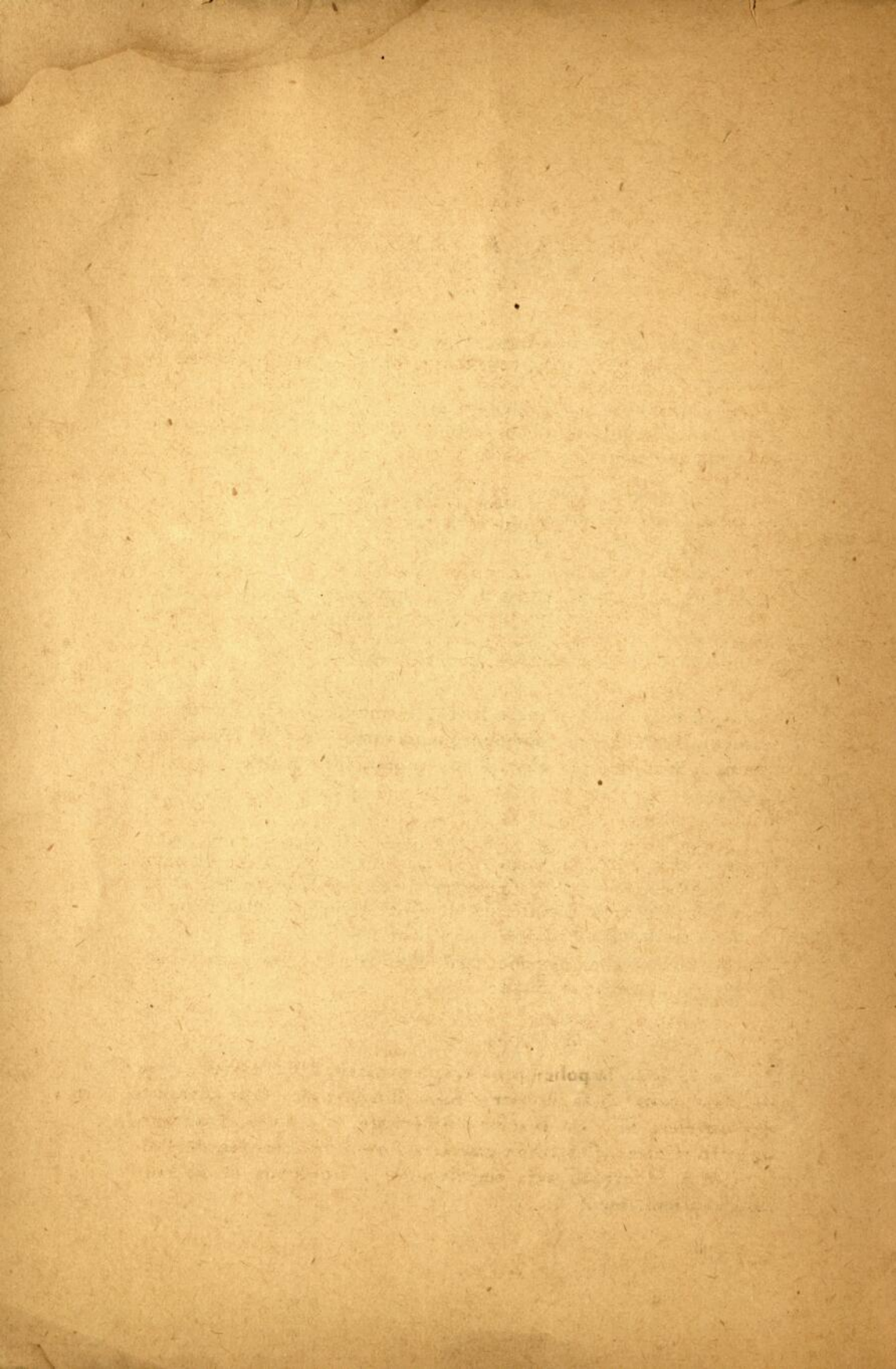
Nous exposons en détail la cause de Madeleine Parent. Mais ce qui nous concerne avant tout, c'est le sort de tous les ouvriers et chefs ouvriers injustement attaqués, et par le fait même, la question plus générale des droits unionistes et des libertés populaires.

Pour que la vérité éclate au grand jour, non seulement ce pamphlet sera distribué au grand public dans les deux langues, mais il sera envoyé à tous les députés provinciaux et fédéraux, à tous les locaux unionistes, à tous les journaux de la province et à environ un millier de membres du clergé, d'écrivains, d'éducateurs et de journalistes des deux langues.

"Il faut gueuler la vérité!" (Péguy)

En terminant, je veux exprimer mes remerciements à tous ceux qui m'ont aidé si généreusement dans la préparation et publication de ce pamphlet.

C. L.



CHAPITRE 1

VICTOIRE A VALLEYFIELD

Vers la fin d'août 1946, la victoire de Valleyfield était proche.

Pendant onze semaines, trois mille ouvriers du textile avaient fait la grève pour revendiquer de plus hauts salaires, de meilleures conditions de travail et un contrat d'union.

Pendant onze longues semaines, M. Blair Gordon, le "roi" du trust du textile, et le président de l'une des industries les plus exploiteuses du Canada, s'était entêté à rejeter leurs demandes.

Au moment où se terminaient ces trois mois de grève, les ouvriers sentaient que la victoire était proche, s'ils savaient maintenir leurs rangs serrés.

Ils avaient résisté à l'intimidation de la part des agents de la compagnie, aux dénonciations de M. Duplessis, à la police provinciale et aux arrestations en masse. La journée du 13 août avait été décisive. Ce jour même, des agents de la compagnie et de la police provinciale, armés de bombes lacrymogènes, n'avaient pas ébranlé leur résistance.

Rien ne pouvait vaincre leur détermination. Ils déclarèrent fermement : **"Nous ne fabriquerons pas une verge de coton tant que nous n'aurons pas obtenu ce que nous demandons"**.

D'autre part, le trust du textile commençait à se trouver en mauvaise posture.

Depuis trois mois, les métiers à tisser ne fonctionnaient plus à la Montreal Cottons, de Valleyfield, la plus grande filature du pays. Déjà la production était désorganisée, à cause de la grève de huit semaines dans les trois filatures de Montréal, grève qui s'était terminée par une victoire des ouvriers.

M. Blair Gordon reconnut qu'il fallait employer les grands moyens ou bien admettre la défaite.

Il se rendit à Québec (selon les journaux de cette date) et conféra d'urgence avec M. Duplessis.

Le 23 août, la police provinciale arrêtait, à Valleyfield, deux des principaux chefs ouvriers: Kent Rowley, directeur canadien des ouvriers unis du textile d'Amérique, et Azélus Beaucage, agent d'affaires. Ces chefs ouvriers furent transportés de Valleyfield à Montréal, puis emprisonnés à Bordeaux et détenus sans cautionnement.

Un peu plus tard, nouvelles arrestations. Cette fois ci, c'était au tour de dix membres du comité de grève de Valleyfield, tous des employés de la Montreal Cottons.

La grève entrait dans sa phase la plus critique.

Maintenant, toutes les responsabilités retombaient sur les épaules de Madeleine Parent, secondée par le comité de grève. En sa qualité d'organisatrice de L'U.T.W.A., elle prit en main la tâche de conduire les grévistes à la victoire.

Le 27 août, M. Barrette, ministre du travail dans le cabinet Duplessis, annonça publiquement que s'il le jugeait nécessaire, il n'hésiterait pas à recommander l'arrestation des autres chefs d'union.

En lisant cette déclaration, on disait dans les unions ouvrières que M. Duplessis cherchait un moyen de mettre Madeleine Parent "Hors de combat."

Madeleine Parent ne s'est pas occupée des menaces d'emprisonnement! Elle est demeurée inébranlable et elle a continué son travail de chef d'union, à Valleyfield. A plusieurs reprises, elle a joint ses efforts à ceux du comité pour obtenir un prompt règlement de la grève. Il aurait d'ailleurs suffi pour cela que la compagnie et le gouvernement garantissent à l'union, la signature d'un contrat prévoyant des augmentations de salaires équivalentes à celles que les ouvriers de Montréal avaient obtenues un mois auparavant.

LE 5 SEPTEMBRE, APRES TROIS MOIS DE GREVE, BLAIR GORDON ET MAURICE DUPLESSIS ETAIENT BATTUS. ILS ETAIENT FORCES D'ACCORDER CES REVENDICATIONS.

Dès lors, il fut possible à Mlle Parent et au comité de grève de Valleyfield (local 100), de recommander le retour au travail, ce qui fut d'ailleurs accepté à l'unanimité par les ouvriers. La recommandation entrait en vigueur le 9 septembre.

LE VOTE DANS LE MOULIN

En vertu d'une clause du règlement de la grève, un vote devait avoir lieu quelque temps après le retour au travail. Le but de ce vote était de désigner l'union qui devait conclure un contrat avec la compagnie.

L'union internationale avait consenti à inclure cette clause pour faciliter le règlement, bien qu'en 1943, une commission fédérale ait déjà recommandé que l'U.T.W.A. soit reconnue. De toute façon, l'union avait amplement démontré au cours de près de cent jours de grève qu'elle avait la confiance des employés de la Montreal Cottons.

Le 19 septembre approchait, et c'était la date fixée pour le vote.

Des milliers d'ouvriers assistaient aux assemblées de l'Union internationale. Il devint clair, pour M. Duplessis, qu'une élection libre ne pouvait avoir qu'un résultat : la victoire de l'U.T.W.A. Une telle victoire signifierait pour lui une grave défaite politique et une perte considérable de prestige.

Durant toute la grève, M. Duplessis, — selon un éditorial du Canada — “avait fait pencher tout le prestige de son titre de premier ministre et toute l'autorité de ses fonctions de procureur général contre les revendications ouvrières, à Valleyfield.” (Le Canada, 31 août) Il en résultait que M. Duplessis lui-même avait agi en sorte de transformer la question de la reconnaissance de l'union et de ses chefs, en une question d'intérêt vital pour la province.

N'avait-il pas déclaré au début de la grève : **“A Valleyfield, des renseignements dignes de foi qui me sont communiqués par le ministère du Travail indiquent clairement que la prétendue grève qui a été déclarée à cet endroit est une manoeuvre communiste déguisée, que désapprouve l'immense majorité des employés de l'usine et que le gouvernement de Québec ne peut pas tolérer et ne tolérera pas.”** (Le Canada, 5 juin)

Sans tenir compte des faits, M. Duplessis avait répété cette déclaration durant toute la grève. En conséquence, il s'était placé dans une situation extrêmement embarrassante.

Et ce qui gâtait davantage la sauce, c'est que M. Duplessis avait soulevé l'indignation de toute la province par ses méthodes de “conciliation”

La Fédération provinciale du Travail et le Congrès Canadien du Travail protestaient vigoureusement par télégramme. De même, l'exécutif du Conseil des Métiers et du Travail de la ville de Québec fit parvenir une lettre indignée à M. Barrette, ministre du Travail de M. Duplessis. Des ralliements avaient lieu à Montréal et dans d'autres centres. Le gouvernement recevait des centaines de messages de protestation de Trois-Rivières, Granby, St-Jérôme, Huntingdon, Lachute, Beauharnois, etc.

M. Elphège Beaudoin, président de la Fédération Provinciale du Travail, à la radio, de même qu'à un ralliement public à Valleyfield, prit nettement parti pour les ouvriers du textile et leurs chefs dans leur lutte pour de meilleures conditions de vie. Au nom des ouvriers de Québec organisés dans la Fédération américaine du Travail et affiliés au Congrès des Métiers et du Travail, M. Beaudoin en appela au gouvernement pour lui demander de mettre fin à une politique qui ne pouvait qu'aggraver la situation ; il demanda aussi que le gouvernement agisse de manière que les deux parties puissent en venir à une entente.

M. Jean-Marie Bédard, directeur régional du Congrès Canadien du Travail dénonça à plusieurs reprises "la conduite anti-ouvrière, anti-populaire et anti-humanitaire" de Maurice Duplessis. En agissant ainsi, M. Bédard démontrait que la cause des ouvriers du textile de Valleyfield était devenue la cause de tous les ouvriers de Québec, à quelque organisation qu'ils appartiennent.

D'ailleurs, les ouvriers ne furent pas les seuls à agir dans la période qui suivit l'emprisonnement de Kent Rowley et d'Azélus Beaucage à la prison de Bordeaux.

A Montréal, le Comité des Citoyens pour la grève du textile joua un rôle efficace durant ces journées décisives.

Cet organisme était composé de professionnels, de marchands, de pasteurs, etc., qui, au début de la grève, avaient entendu la cause de la compagnie et celle de l'Union. Ils en étaient venus à la conclusion que l'attitude de la compagnie était intenable et contraire aux intérêts de la province de Québec.

Les révérends Alex Cameron, S. L. Pollard, C. Powles, R. Bodger et Claude de Mestral, ainsi que plusieurs autres personnes composaient ce comité. Le rôle équitable et humanitaire qu'ils ont joué leur a mérité la reconnaissance des ouvriers du textile.

Ainsi, le 2 septembre, le comité acheminait vers Valleyfield un camion chargé de vivres pour une valeur de \$500.

A Valleyfield, les ouvriers du textile se préparaient à fêter l'arrivée de ce camion qui était pour eux le symbole de l'amitié des citoyens de Montréal.

Le camion se rendit jusqu'à Châteauguay. La police provinciale de Maurice Duplessis ne lui permit pas de se rendre plus loin. En dépit des vigoureuses protestations du révérend Claude de Mestral, le camion dut faire demi-tour et revenir à Montréal avec tout son chargement.

La nouvelle de cette action souleva beaucoup d'indignation. C'est un geste indigne qui n'a pas beaucoup contribué à relever le prestige de M. Duplessis dans la province.

Le 14 septembre, l'hon. Adélar Godbout, portant la parole à Côteau-du-Lac, condamna la politique de M. Duplessis à propos de Valleyfield: **"Messieurs les ouvriers, qu'avez-vous obtenu du gouvernement actuel de la province? Quelle est son attitude à votre endroit? L'exemple de la grève de Valleyfield! La police provinciale a été envoyée dans une ville qui n'en avait pas besoin. C'est ça, l'autonomie? Un autre exemple d'autonomie? Le gouvernement doit respecter l'autonomie des municipalités!"** (Le Canada, 15 sept.)

Le 19 septembre, date fixée pour le vote à Valleyfield, était maintenant très proche . . .

LA VEILLE, SOIT LE 18, M. DUPLESSIS ETONNA LA PROVINCE EN ANNONCANT QU'IL AVAIT ORDONNÉ L'ARRESTATION DE MADELEINE PARENT!

Il est assez troublant d'apprendre, de la bouche même de M. Duplessis, que Mlle Parent était arrêtée pour un délit qu'elle avait, paraît-il, commis le 29 août. Mais il est encore plus troublant de constater que Madeleine Parent était chargée d'organiser l'élection de l'Union.

Plusieurs avocats de Montréal, reconnus pour leur prudence, se disaient que s'il s'agissait d'une pure coïncidence, elle était certainement à l'avantage de MM. Duplessis et Gordon. Cependant, la population ne croyait pas qu'il s'agissait d'une "coïncidence".

On soupçonna Maurice Duplessis de tenter un effort désespéré pour inciter les ouvriers du textile à voter contre l'U.T.W.A. . . . ou à ne pas voter.

M. Duplessis lui-même a soulevé les soupçons en annonçant l'arrestation. A sa façon coutumière, c'est-à-dire vulgaire, bouffonne et mélodramatique, il parla de la "malheureuse" grève de Valleyfield, et à ce propos, enfourcha son cheval de bataille préféré: le "communisme" ou même "le communisme déguisé".

Une fois de plus, Duplessis avait agi avec plus de précipitation que de prudence. Des protestations affluèrent en grand nombre de tous les coins de la province et du pays.

A Valleyfield, quelques heures après l'arrestation, une foule de deux mille cinq cent personnes se rassembla dans l'auditorium de l'hôtel de ville et dans les rues avoisinantes pour protester. Au cours de ce meeting, Me. Roger Ouimet prit la parole et critiqua la politique anti-démocratique de Duplessis.

A la nouvelle de l'arrestation, la convention nationale du Congrès des Métiers et du Travail qui avait lieu à Windsor, Ont., décida de discuter l'affaire.

Les vétérans du mouvement ouvrier s'accordent à dire que ce fut la séance la plus mouvementée à laquelle ils aient eu l'occasion d'assister au cours de nombreuses années.

Les chefs ouvriers venus de tous les coins du Canada se sont succédés à la tribune pour condamner l'attitude de M. Duplessis envers Madeleine Parent.

Ensuite, ils ont adopté à l'unanimité une résolution spéciale qui résume la politique officielle du Congrès sur cette question. En voici des extraits publiés dans la Canada du 20 sept. :

La résolution "condamne cet usage de la police et de l'appareil judiciaire des tribunaux de première instance du Québec

par le gouvernement actuel de cette province pour briser les grèves et comme un instrument aux mains d'employeurs anti-ouvriers par tradition, pour détruire les unions et leurs employés.

“Cette convention autorise l'exécutif du Congrès canadien des Métiers et du Travail à prendre toute mesure requise pour mettre fin à de telles actions anti-démocratiques et anti-grèves du gouvernement et pour rallier les forces ouvrières du travail et de la démocratie dans tout le pays à la défense des chefs ouvriers du textile du Québec: Mlle Parent, MM. Rowley et Beaucage, et que les efforts à cette fin n'aient de cesse que justice ait été obtenue.”

Cependant, au cours de cette même journée de 19 septembre, les ouvriers du textile de Valleyfield jugeaient à leur façon Blair Gordon et Maurice Duplessis.

Le soir, vers dix heures, on annonçait les résultats: **UNE GRANDE MAJORITE POUR L'U.T.W.A.!** Ce soir là fut un soir de réjouissance à Valleyfield. Il y eut des danses et des chansons. Les principaux membres de l'Union se réunirent à la salle St-Nicolas. Un vieil ouvrier y prit la parole: **“Depuis trente ans que je travaille au moulin, nous avons été vendus bien des fois par des mauvais chefs. Mais à présent, nous avons des chefs comme Kent Rowley, Madeleine Parent et Azélu Beaucage, et nous pouvons être certains qu'ils ne nous vendront jamais. Ils ne nous ont pas lâchés. Nous ne les lâcherons jamais!”** Et sur ce, personne ne se fit prier pour entonner l'air des jours de victoire: **“Ils ont gagné leurs épaulettes . . .”**

Les suprêmes efforts de Duplessis pour empêcher la victoire de l'Union n'ont servi à rien.

La politique de protection accordée par Duplessis au trust du textile contre la province de Québec, l'a conduit à la plus humiliante défaite qu'il ait connue depuis l'élection provinciale de 1940.

CHAPITRE 2

APRES LE VOTE

Après le vote commence une nouvelle lutte. Dans les milieux politique de la province, on s'accordait généralement pour dire que monsieur Duplessis continuerait de baisser dans l'estime des ouvriers s'il persistait dans ses attaques contre les chefs de l'Union du textile.

Cependant monsieur Duplessis semblait pris d'une fureur aveugle. Abandonnant toute prudence et toute dignité, il lança une violente campagne de calomnie. Voici, au sujet de l'arrestation de Madeleine Parent, les paroles mêmes de monsieur Duplessis, telles que rapportées dans la Presse :

"Nous avons reçu, il y a quelque temps, un dossier mentionnant les activités de Madeleine Parent en rapport avec la malheureuse grève de Valleyfield... Après l'étude du dossier, nous en sommes venus à la conclusion qu'il était de notre devoir de faire arrêter Mlle Parent. Aucune propagande communiste, même déguisée, ne sera tolérée dans la province."

Dans cette déclaration, monsieur Duplessis emploie la même tactique que le 23 août pour annoncer l'arrestation de Kent Rowley et d'Azélu Beaucage. Il ordonne leur arrestation à cause d'une prétendue violation du code criminel; de même sa police arrête un camion de vivres à Châteauguay sous prétexte que la loi n'a pas été observée. En même temps, il attaque férocement l'intégrité personnelle des accusés qu'il appelle "les chefs communistes et athées de Valleyfield" et en insinuant qu'ils reçoivent "leurs directives de Moscou", etc. etc. (voir les journaux de 24 août 1946.)

Ainsi, l'office du procureur général tend à devenir un organisme au service de l'Union Nationale.

La confusion règne et monsieur Duplessis tente d'en profiter.

Le lendemain de sa déclaration, soit le 19 septembre, fut une journée riche en événements.

A Windsor, le Congrès des Métiers et du Travail dénonce l'attitude anti-ouvrière du gouvernement provincial.

A Valleyfield, les ouvriers du textile donnent un vote de confiance à l'Union du Textile.

A Montréal, lors de la comparution de Madeleine Parent, le procureur en chef de la Couronne, maître Oscar Gagnon, a cru bon de prendre la défense de son chef :

"Le procureur général de la province n'est pas concerné dans cette affaire, en tant que premier ministre et chef de parti".
(Le Canada, 20 sept.)

Mais cet argument apporté par maître Gagnon n'a pas réussi à convaincre le public. Voici à ce propos un commentaire du Canada :

“Il est assez réjouissant d’entendre Me Oscar Gagnon, substitut du procureur général à Montréal, défendre de son mieux la supposée impartialité de M. Maurice Duplessis, premier ministre et procureur général de la Province, à l’occasion des procès intentés par le procureur général à trois chefs syndicalistes, qui ont été mêlés aux incidents de Valleyfield... C’est encore son besoin de faire la mouche du coche qui a mis M. Duplessis en mauvaise posture. Ce procureur général et premier ministre n’oublie jamais qu’il est en même temps chef de parti, d’un parti qui ne doit son succès qu’à des épouvantails. On ne sait jamais exactement s’il parle comme premier ministre, chef de parti, procureur général, député de Trois-Rivières, autonomiste, ou isolationiste.” (Le Canada, 21 sept.)

Après la comparution, (qu’il ne faut pas confondre avec le procès présidé plus tard par un autre juge) le juge T.-A. Fontaine donna le conseil suivant :

“Je demande aux deux parties de restreindre leurs commentaires autant que possible d’ici là.” (Le Canada, 19 sept.)

Monsieur Duplessis, l’homme qui prétend n’agir que d’après la loi, montra jusqu’à quel point il tient compte des paroles d’un juge quand elles ne font pas son affaire.

Loin de ne pas faire de “commentaires”, comme l’avait demandé le juge Fontaine, il accumula les accusations contre les chefs ouvriers en état d’arrestation. A Gatineau, le 16 novembre, il prononça un discours devant le bureau de direction d’une grande compagnie. Voici un extrait du compte-rendu de la Presse :

“Dans Québec, les travailleurs sont laborieux et honnêtes, nous le savons, dit le premier ministre, et les unions ouvrières font du bon travail, mais hélas, il y a des chefs communistes qui se sont infiltrés dans nos mouvements ouvriers. Plusieurs ont été arrêtés. C’était le devoir du procureur général de les faire arrêter. Dans la province de Québec, le communisme est en quarantaine et il va y rester.”

Bon nombre de citoyens représentatifs ont relevé cette déclaration en soulignant qu’elle était contraire à la loi. Elle tendait, en effet, à porter préjudice et à influencer les cours de justice.

Mais M. Duplessis ne s’est pas rétracté. Au contraire, ses déclarations furent le signal d’une campagne conduite par l’organisation de l’Union Nationale.

Dans la période qui précéda les procès, le Temps, organe officiel de l’Union Nationale, se mit de la partie. Presque chaque numéro de ce journal contenait des accusations tout à fait fausses et injurieuses contre Madeleine Parent, Kent Rowley et Azélu Beaucage. Dans le numéro du 29 novembre notam-

ment (le jour même de l'ouverture du procès de Mlle Parent) on pouvait lire, à la suite d'attaques dirigées contre l'hon. Adé-lard Godbout :

“A Valleyfield, des communistes notoires, Kent Rowley, Azé-lus Beaucage et Madeleine Parent fomentaient une grève illégale et mobilisaient des gangs pour empêcher des pacifiques ouvriers de Valleyfield de reprendre leur travail.”

Pourquoi cette campagne? Quels étaient les objectifs de M. Duplessis?

M. DUPLESSIS VEUT INTIMIDER SES ENNEMIS

Premièrement, M. Duplessis voulait intimider certains de ses ennemis politiques. Il voulait neutraliser leurs efforts et même les forcer à conclure une alliance tacite avec lui. Il voulait répandre le mot d'ordre anticommuniste comme un écran de fumée derrière lequel il pourrait, tout à son aise, persécuter les chefs ouvriers ; derrière lequel son administration pourrait continuer de vendre des permis de boisson à ses amis, tout en les retirant à ses ennemis : derrière lequel il pourrait continuer à trafiquer les richesses naturelles qui appartiennent au peuple de la province, et vendre l'Ungava pour une bouchée de pain à des millionnaires de New-York.

Mais on ne peut pas dire que les efforts de monsieur Duplessis ont été pleinement couronnés de succès.

Déjà, en une autre occasion, Mme Thérèse Casgrain, dans Notre Temps, avait indiqué les motifs de ceux qui répandent l'idée que la grève du textile était une “manoeuvre communiste” :

“Inutile d'ajouter avec quel soin cette idée est cultivée par ceux qui ont intérêt à empêcher les travailleurs du textile d'obtenir un traitement plus équitable et qui, dans ce but, cherchent par tous les moyens à empêcher des unions ouvrières de s'affirmer”.

Pour ce qui est de l'hon. A. Godbout, à Acton Vale, le 9 novembre, il déclara :

“Si c'est faire du communisme que de tenter d'assurer l'avenir de sa race, d'accorder chance égale à tous, à celui issu d'une famille riche comme à celui d'une famille pauvre, je ne crains pas d'affirmer bier haut mon communisme. Pourtant ce qui mène au communisme, c'est bien ce que pratique aujourd'hui M. Duplessis ; c'est l'injustice des classes ; le contrôle par l'Etat de ce qui devrait appartenir à l'initiative privée ; l'emploi de l'argent du peuple pour faire quelques millionnaires”.

(Le Devoir, 10 nov.)

De son côté, André Laurendeau, député de Laurier, et chef provincial du Bloc Populaire, adopta un point de vue semblable dans un discours prononcé le 26 novembre. Après avoir parlé de l'ouvrier exploité, il expliqua :

“Savez-vous ce qui exaspère le plus cet homme? C'est de voir des bourgeois découvrir partout du communisme. Qu'un ouvrier pauvre se cherche une maison ou demande une augmentation de salaire, il se trouve toujours des patrons ou des politiciens pour le taxer de communiste. Il dit: “Lâchez donc les communistes. C'est loin la Russie. Regardez donc dans votre pays, dans votre ville, il y en a qui souffrent à votre porte”. (Le Devoir, 25 nov.)

Il est donc évident que M. Duplessis n'a pas réussi à dérouler certains de ses ennemis. **Néanmoins il faut ajouter que ces cercles politiques dont il est question, n'ont pas fait une lutte vigoureuse et conséquente contre la politique anti-ouvrière de M. Duplessis. Le mouvement ouvrier apprit d'expérience que tout en cherchant des alliés, IL FAUT A TOUT PRIX QU'IL SE BASE SUR SA PROPRE ORGANISATION.**

M. DUPLESSIS CHERCHE A BRISER L'UNION DU TEXTILE

Le deuxième objectif de M. Duplessis était de diviser et d'affaiblir l'Union du textile dont l'action ferme était un exemple pour tous les travailleurs du Québec.

Les attaques et les calomnies de monsieur Duplessis ont eu un effet contraire à celui qu'il escomptait. Les ouvriers ont serré les rangs et ils ont suivi leurs chefs avec plus de décision que jamais.

“Nous sommes fiers de nos chefs” ont affirmé les ouvriers du textile dans des meetings à Montréal, à Valleyfield et dans d'autres centres. “Ce sont des gens qui iront en prison, s'il le faut, mais une chose est certaine, c'est qu'ils ne se vendront jamais au trust du textile!”

L'U.T.W.A. a rallié sous sa bannière d'autres centres comme Lachute. Les ouvriers de Montréal, Huntingdon, Granby et Lachute ont accueilli Kent Rowley et Madeleine Parent à bras ouverts.

Quand Léon Jouhaux, vice-président de la Fédération mondiale des unions ouvrières et vice-président de l'Organisation Internationale du Travail, quand Jouhaux donc, voulut lancer un message aux travailleurs canadiens, il le fit du château-fort des

ouvriers du textile, à Valleyfield. C'est de là qu'il demanda au mouvement ouvrier du Canada de s'unir plus étroitement que jamais aux travailleurs des autres pays. **"L'unité internationale du mouvement ouvrier, dit-il, est aujourd'hui la base indispensable du progrès social et de la paix."**

C'est aussi à Valleyfield qu'au nom des trois mille ouvriers de la Montreal Cottons, Kent Rowley a signé un contrat le 29 novembre 1946. C'était le premier contrat que les ouvriers obtenaient depuis la fondation de la compagnie, soit depuis 75 ans. La formule de règlement garantit une augmentation minimum de 12 cents de l'heure sur l'année précédente. Elle contient des clauses assurant la sécurité d'union, (check-off) et prévoyant la procédure à suivre pour régler les griefs. Grâce au contrat, les ouvriers de Valleyfield sont maintenant les mieux payés de toutes les filatures de coton au Canada.

Donc, il est évident que monsieur Duplessis n'a pas réussi à mener à bien sa deuxième entreprise qui était de briser l'Union. Au milieu des attaques, l'union a grandi et s'est fortifiée. En novembre, quand on a commencé les procès, l'Union représentait 15,000 travailleurs et groupait 22 locaux.

M. DUPLESSIS VEUT AFFAIBLIR LE MOUVEMENT OUVRIER

Le troisième objectif de monsieur Duplessis, et le plus important, était d'affaiblir le mouvement ouvrier en général et, en même temps, toutes les forces progressives de la province.

M. Duplessis voulait créer un précédent, un "test case" qui demeurerait ensuite suspendu comme une épée de Damoclès sur la tête de l'ouvrier.

Quel serait ce précédent?

M. Duplessis ne s'est pas attaqué au point le plus faible du mouvement ouvrier, mais à l'un des chaînons les plus solides de toute la chaîne. Il frappa ceux qui avaient résolument conduit les ouvriers à une victoire décisive; ceux qui avaient tant fait pour démasquer les bons amis de M. Duplessis, les hommes de la rue St-Jacques et de Wall Street, qui considèrent les ouvriers du Québec comme un troupeau de moutons bons seulement à se faire tondre.

"Que les chefs ouvriers réfléchissent au sort de Kent Rowley, Azélas Beaucage et Madeleine Parent. C'est une leçon à leur donner!" Telle était la secrète pensée de M. Duplessis et ses amis.

Les forces ouvrières du Québec ont "tiré une leçon" de ces événements, mais à leur manière. Les chefs ouvriers se sont dits: **"Aujourd'hui, c'est au tour de Kent Rowley, mais demain, ce sera à mon tour. Il faut faire quelque chose!"**

Au début d'octobre de l'an dernier, une conférence eut lieu en vue de tracer un programme d'action. Cette conférence, convoquée par l'U.T.W.A., réunissait des délégués unionistes représentant des dizaines de milliers d'ouvriers de la province. Fait à noter: il s'y trouvait également plusieurs membres du Comité des Citoyens pour la grève du textile qui a tant fait pour aider les ouvriers durant la grève.

A cette conférence, on fonda le Comité du Québec pour la défense des droits ouvriers, un organisme destiné à jouer un rôle important au cours des mois suivants.

Le président, le révérend S. L. Pollard et le secrétaire, le révérend R. Alex Cameron, sont deux hommes bien en vue qui jouent également un rôle actif dans le Comité indépendant des citoyens.

Le Comité du Québec s'engage à défendre tous les unionistes dont les droits sont violés. Il a contribué à répandre la vérité à propos de la persécution que Duplessis a fait subir aux ouvriers du textile.

Le Comité a aussi pris la défense des marins dont plusieurs chefs furent arrêtés au cours d'une grève qui eut pour résultat de mettre fin à la déplorable semaine de 84 heures sur les bateaux des Grands Lacs.

Dans la province, un organisateur de l'Union des Marins canadiens, Conrad Sauras, un homme qui avait beaucoup combattu en faveur des marins, était monté à bord d'un navire pour conférer avec un membre de l'Union. A cause de cela, il fut accusé d'avoir violé un article du code de la navigation, article désuet qui date du 18^e siècle. Il a été condamné à six mois de prison. Le président de l'Union, Harry Davis, lui aussi un homme qui a travaillé sur les bateaux pendant de longues années, a dû répondre à plusieurs accusations et il est sous la menace d'un assez long emprisonnement.

Il était inévitable que les chefs unionistes ainsi que les membres du Comité viennent à s'alarmer des injustices dont les ouvriers organisés sont constamment victimes. Le Comité lança une campagne contre "l'usage abusif des technicalités de la loi" et demanda l'abolition de toute "législation injuste et démodée".

Vers la fin d'octobre, le Comité demanda l'aide financière de toutes les unions ouvrières du Canada pour défrayer les dépenses judiciaires nécessaires à la défense des chefs unionistes arrêtés.

Le succès de cet appel prouva que la tradition de la solidarité ouvrière n'était pas morte dans le coeur de la classe ouvrière canadienne!

Le Comité reçut des milliers de dollars. Les dons venaient de partout, de Montréal, des quatre coins de la province et de toutes les villes du Canada, d'Halifax à Vancouver! Bûcherons, ouvriers des moulins à papier, ouvriers de l'industrie du tabac, ouvriers du textile, marins, charpentiers, machinistes, ouvriers électriciens, ouvriers chimistes, ouvriers du vêtement: la contribution fut générale. Ils envoyèrent de nombreuses lettres. Leurs messages étaient unanimes: **"Nous approuvons 100 pour cent votre lutte pour défendre les chefs unionistes arrêtés. Votre cause est notre cause."**

Au cours de la même période, l'Association des libertés civiles, sous la direction des révérends Angus Cameron et Claude de Mestral, de MM. Roger Ouimet, Jacques Perrault, Bernard Mergler, Leslie Roberts et de plusieurs autres, entreprenait quelques activités intéressantes.

En novembre, l'Association publia dans plusieurs journaux une grande annonce pour protester, entre autres choses, contre la violation des droits ouvriers par Duplessis qui avait demandé que certains chefs unionistes soient détenus sans cautionnement.

En décembre, quand "l'affaire Roncarelli" provoqua une nouvelle explosion contre la tyrannie, l'Association organisa un grand meeting au Monument National.

Monsieur Duplessis et sa "gang" dénoncèrent les mouvements de protestations du Comité du Québec et de l'Association. L'organe officiel du parti, le Temps, déplora ces "terribles annonces" qui paraissent dans certains journaux pour exposer au grand jour les actions tyranniques de l'administration provinciale.

Cependant, une chose demeure évidente. C'est que plus monsieur Duplessis tentait par des moyens démagogiques de diviser et de réduire à l'impuissance les forces ouvrières et progressives, plus ces forces, au contraire, s'unissaient pour contre-attaquer vigoureusement.

Mais en dépit des forces liguées pour tenir en échec les effets de sa dangereuse politique, la campagne de persécution qu'il avait lancée contre les ouvriers du textile prit une tournure plus menaçante.

CHAPITRE 3

LE PROCES DE MADELEINE PARENT

Le 29 novembre 1946 s'ouvrait au Palais de Justice de Montréal le procès de Madeleine Parent.

Le même jour, Kent Rowley était sur le point de signer le contrat à Valleyfield.

Le procès fut très mouvementé.

Les personnes qui avaient figuré dans la grève de Valleyfield durent comparaître de nouveau: les chefs d'Union et les ouvriers du textile; un agent de la Dominion Textile et un capitaine de la police provinciale.

Les représentants de monsieur Duplessis (en sa qualité de procureur général) alléguèrent que Madeleine Parent avait offert vingt dollars à trois jeunes gens, au Palais de Justice, le 29 août, en vue de les persuader de ne pas témoigner contre Kent Rowley. **La poursuite n'a fait comparaître aucun témoin qui ait entendu Mlle Parent faire une telle offre, sauf les trois adolescents eux-mêmes: Roger Jean, David Jean et Jean-Paul David.**

Les trois jeunes gens ont un passé dont il a été largement question à la cour et dans la presse. Par considération pour leur jeunesse, nous n'y reviendrons pas ici. Un témoin de la défense déclara qu'en plusieurs occasions, les jeunes gens avaient été priés de quitter la salle de l'Union, parce qu'il étaient considérés comme peu sérieux et peu fiables. L'un des adolescents admit en cour que Madeleine Parent elle-même l'avait chassé une fois. Toutefois, il nia avec véhémence lui en avoir tenu rancune.

Au cours du procès, il fut prouvé d'une façon irréfutable que ces jeunes gens avaient été en relation avec un agent employé par la Dominion Textile, nommé Paradis.

Ce Paradis est un "sergent" dans la police privée de la Compagnie. Durant la grève de 1937, il était organisateur des syndicats catholiques. Après la grève, il quitta les syndicats et entra au "service" de la Dominion Textile, comme officier de "sécurité". Ces faits et certains autres détails intéressants de sa vie passée sont bien connus des ouvriers du textile.

Il fut également prouvé et clairement établi que Paradis avait eu une entrevue avec les jeunes gens dans un bureau de la Dominion Textile à Hochelaga. Là, il leur a soumis des documents à signer. Selon ces documents, les jeunes affirmaient que Mlle Parent avait tenté de les corrompre en leur offrant de l'argent le 29 août. **Les trois jeunes ont signé les documents.**

Devant le tribunal, les jeunes gens se sont contredits à plusieurs reprises.

L'un d'eux a nié avoir reçu de l'argent du capitaine Labbé, de la police provinciale. D'autre part, le capitaine Labbé lui-même a témoigné qu'il leur a avancé de l'argent à plusieurs reprises.

Un autre de ces jeunes gens nie qu'il ait été payé par un agent de la Dominion Textile, en récompense pour avoir signé le document dont il est question plus haut.

L'un des jeunes gens a aussi nié avoir confié à des amis que les accusations qu'il portait contre Mlle Parent avaient été fabriquées de toutes pièces et qu'il n'avait en somme jamais reçu d'offres de sa part.

Cependant, des ouvriers du textile d'Hochelaga ont dit le contraire dans leurs témoignages. En voici des extraits, tels que parus dans les journaux :

PREMIER, GUY LAMBERT.

“Je connais bien les deux frères Jean et David (l'un d'eux a admis devant le tribunal que Guy Lambert était de ses amis.) Ils m'ont déjà parlé de Rowley et Beaucage et le 9 septembre, en passant au carré Victoria, ils me disent être entrés dans le bureau de M. Blair Gordon. On leur avait promis une récompense de \$50. Il fallait qu'ils aillent voir un nommé Labbé (capitaine de la police provinciale). Quelques jours plus tard, Roger Jean me demande d'aller chercher l'argent avec lui chez Paradis (“sergent” de la police privée de la Dominion Textile Co.) C'est une dame qui ouvre la porte et nous dit de revenir plus tard parce que son mari est couché. Jean retourne tout seul et revient avec de l'argent pour lui et Jean répond que Paradis fait dire à David d'y aller lui-même.”

— Avez-vous vu l'argent? demande Me Perrault (avocat de la défense).

— Oui, il venait de me demander 25 cents à emprunter avant, mais après il n'en avait plus de besoin.

Me Perrault demande alors au témoin:

— Léopold David, le dernier témoin, tantôt, vous a-t-il fait d'autres confidences?

— Oui, il m'a dit que l'un des frères Jean avait parlé à la police de cette offre de \$20. de Mlle Parent, pour ne pas parler, et il m'a dit à moi que c'était faux ça.

(Le Canada, 30 nov. 46)

Alors, l'ouvrier du textile, Guy Lambert, a fait un commentaire à sa façon sur l'aspect moral de l'affaire :

“Ces petits gars ne sont pas smart de mentir. L'argent va les payer, mais le bon Dieu en haut règlera ça!”

(Le Canada, 30 nov. 46)

DEUXIEME, JACQUELINE CHAMPAGNE

(Anciennement ouvrière de la filature d'Hochelaga, maintenant employée dans une manufacture de vêtements).

“Je connais David, c'est le petit blond là-bas. Je le rencontre souvent sur la rue et je lui parle. Une fois je lui demande: “Tu ne viens plus au local?” Il me répond: ‘Non, je suis en chicane avec Madeleine Parent.’ Il m'a parlé des \$20. et je lui demande si c'est vrai cela. Il me répond: ‘Non, si elle a offert aux autres, elle n'en a pas offert à moi’”. (Le Canada, 30 nov. 46)

TROISIEME, LUCILE BOUCHARD.

(D'après le Montreal Star)

Mme Bouchard témoigne que Jean David lui a dit en présence d'une amie, que si les frères Jean prétendent avoir reçu une offre de \$20. de Mlle Parent, il n'a jamais reçu d'offre pareille”.

QUATRIEME, SARTO LARIVIERE.

(D'après le Montreal Star)

“Un autre témoin, Sarto Larivière, déclare que le 22 octobre, quand il se rendit aux bureaux de la compagnie pour interroger les jeunes gens sur la déclaration qu'ils avaient faite au sergent Armand Paradis, agent de la compagnie, les jeunes lui répondirent qu'ils avaient signé un document sans même le lire.”

Enfin, il faut tenir compte de la déposition faite par Mlle Parent elle-même à la fin du procès et qui a été rapportée comme suit dans la Presse :

Me Perrault: — Relatez au tribunal votre visite du 29 août dernier au palais.

: — Je suis arrivée vers onze heures 30, pour suivre l'enquête judiciaire de mes camarades Rowley et Beauceage. Un gardien me refuse la porte de l'audience et j'attends. Je vois que M. Sarto Fournier (le reportère veut probablement parler de Sarto Larivière) assis sur une banquette et je me dirige de son côté. Il m'apprend que les trois petits gars (les témoins de la poursuite) ont fait des déclarations au sujet des munitions à Valleyfield lors de l'émeute. Sachant que cette affirmation est une fausseté, je parle aux enfants qui lèvent les épaules, mais finissent par admettre être venus au Palais sur les conseils du sergent Paradis, de la filature d'Hochelaga. Ils me disent qu'ils ont signé un “long papier” sans même le lire, et même Léopold David qui ne sait pas lire a aussi signé. Ils m'expliquent avoir signé à la demande de M. Paradis. Je leur demande s'il est vrai qu'ils parlent de munitions. Ils répondent dans l'affirmative. Je leur dis: “Mais vous savez bien que cela est une fausseté.” Ils répondent à l'unisson: “C'est Paradis qui nous a dit de signer.” Alors moi, voulant les protéger, je leur dis qu'ils étaient sous serment et devaient dire la vérité au juge, s'ils témoignaient. Ils me répondent: “On a signé, et il faut dire la même chose.” Je leur dis que non, et que leur devoir était de ne dire que la vérité à l'audience.

Me Perrault: — Avez-vous offert de l'argent?

Mlle Parent: — Du tout.

Me Perrault: — Vous les avez entendus venir jurer, à tour de rôle, que vous leur avez offert à chacun \$20.?

Mlle Parent: — Et moi, je jure que c'est faux. Je venais de les chasser du local de l'union et j'étais loin d'être disposée à leur donner \$20.

(Le Canada, 30 nov.)

A la fin du procès, dans sa plaidoirie, Maître Oscar Gagnon, avocat de la Couronne prétendit "qu'il est impossible de mettre de côté les témoignages de trois jeunes gens désintéressés."

Me Jacques Perrault, avocat de la défense, dans son dernier plaidoyer, affirma qu'à l'analyse, toutes les accusations s'évanouissaient et il conclut que les faits établissaient l'innocence de Madeleine Parent, et cela sans l'ombre d'un doute. Voici un résumé de sa déclaration publié dans la Presse :

"Me Perrault affirme que les dépositions des trois jeunes témoins de la poursuite sont remplies de contradictions; que selon le paragraphe A, Article 180 du code pénal, rien ne prouve que Mlle Parent ait tenté d'empêcher les frères Jean et David de rendre témoignage, mais que au contraire, elle les a encouragés à dire toute la vérité, ajoutant qu'ils seraient ensuite payés par la Cour; que la crédibilité des jeunes gens doit être mise en doute, en raisons de leurs... (les paroles qui suivent dans la Presse sont omises par égard pour la jeunesse des deux frères)... que le sergent Paradis, maintenant lieutenant, les a gardés pendant 8 heures pour faire une déclaration d'à peine 10 mots; que le sergent Paradis leur a ensuite donné un emploi à la filature; que David contredit carrément les frères Jean et que la preuve de la poursuite est trop faible pour trouver l'accusée coupable. Il termina en disant que le témoignage rendu par Mlle Madeleine Parent a été corroboré et que ses dépositions se tiennent de la façon la plus logique du commencement à la fin, et c'est pour toutes ces raisons qu'il réclame l'acquiescement de l'inculpée."

LE 27 SEPTEMBRE, MLLE MADELEINE PARENT
ETAIT CONDAMNEE A UN MOIS D'EMPRISONNEMENT.

Immédiatement, Maître Perrault annonça que la cause serait portée en appel devant un tribunal supérieur.

Après le verdict, Maître Perrault fit en cour une déclaration significative qu'on pouvait lire dans le Montreal Star du 27 décembre :

"Me Perrault fit remarquer que l'accusée était victime de certains préjugés dans la province de Québec, parce qu'étant une femme, elle s'était intéressée aux organisations ouvrières. Réellement, reprit-il, l'accusée est digne d'admiration pour le courage qu'elle a déployé en voulant lutter pour ceux qui travaillent dans les usines dans les conditions que les enquêtes ont révélées.

Ainsi se termina le procès de Madeleine Parent au Palais de Justice.

APRES LES PROCES

Les semaines qui suivirent les procès, l'indignation populaire, loin de s'apaiser, se souleva de nouveau.

Les unions ouvrières affiliées à la Fédération américaine du Travail et au Congrès canadien du Travail expédièrent de nombreux télégrammes à l'adresse de M. Duplessis. Pour sa part, M. Elphège Beaudoin, président de la Fédération du Travail de la province, déclarait le 22 janvier : "Nous reconnaissons qu'en certains temps, des méthodes arbitraires et dictatoriales ont été employées dans les relations ouvrières et nous sommes profondément inquiétés de telles activités."

A la radio, plusieurs semaines plus tard, M. Beaudoin fit le rapprochement entre les attaques dirigées contre les chefs de l'union du textile et la menace d'une nouvelle législation anti-ouvrière :

"Toutefois, certaines déclarations récentes du gouvernement provincial contre le "check-off" et à l'endroit des chefs d'union qui ont dirigé la grève à Valleyfield, nous font craindre qu'il se prépare de dangereux amendements aux lois ouvrières pour la prochaine session de la législature provinciale."

A Toronto, après avoir entendu un exposé de Kent Rowley sur la situation dans le Québec, les délégués au congrès de la Fédération du Travail de l'Ontario adoptèrent à l'unanimité une résolution pour demander la libération des chefs ouvriers du textile.

A Montréal, le Comité des Citoyens convoqua une réunion spéciale présidée par le révérend Cyril Powles. A cette occasion, le comité fit parvenir à M. Duplessis le télégramme suivant :

"Cette conférence de citoyens de langue française et anglaise, tenue à l'hôtel Windsor, le 15 janvier, exprime son inquiétude au sujet de vos déclarations publiques attaquant le caractère des chefs ouvriers arrêtés. De telles attaques sont préjudiciables aux chefs ouvriers du textile et menacent l'indépendance des tribunaux. Lorsque vous ne faites pas de distinction entre vos fonctions de procureur général et de chef d'un parti politique, vous menacez les libertés de tous les citoyens de notre province. Nous désirons à tout prix que l'administration de la justice dans Québec soit entièrement dénuée de préjugés contre les unions ouvrières, ou de préférence pour les grandes entreprises."

Pour ce qui est des ouvriers du textile eux-mêmes, chaque local envoya au premier ministre de vigoureuses protestations.

Les femmes de Valleyfield, groupées en une association auxiliaire de l'Union firent parvenir un télégramme à M. Duplessis dans lequel elles lui disaient : "Nous nous souviendrons de vous aux prochaines élections."

L'AFFAIRE LAWRENCE McCALL

Pendant ce temps, l'Union se fortifiait : le lendemain de son procès, Madeleine Parent signait à Granby un contrat qui assuraient de meilleures conditions de vie aux ouvriers du textile de cette ville. Quelque temps plus tard, un contrat semblable était signé à Huntingdon.

Les tentatives d'intimidation et de corruption ne réussirent pas à persuader les ouvriers du textile d'abandonner leur union et leurs chefs.

M. Duplessis dut se rendre à l'évidence dans le cas des ouvriers du textile de Lachute. Voici ce qui s'est passé dans cette ville.

Le 21 janvier, dans un télégramme adressé à M. Antonio Barrette, ministre du Travail dans le cabinet Duplessis, Madeleine Parent fournissait la preuve qu'un fonctionnaire du ministère du travail, Lawrence McCall, avait tenté de corrompre un chef unioniste, à Lachute, en vue de lui faire abandonner l'Union. Voici d'ailleurs le texte du télégramme :

"Avons preuves claires et nettes que Lawrence McCall, conciliateur votre département du travail et appointé par Maurice Duplessis est intervenu directement pour essayer corrompre chefs de notre union à Ayers Limited Lachute dans le but d'avorter certification du local 164 Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique. Demandons renvoi immédiat de McCall des bureaux du département. Lettre suivra avec détails complets."

Dans une déclaration subséquente publiée dans le journal "Combat", Mlle Parent révéla en détail les circonstances de l'affaire avec preuves à l'appui.

En outre, Mlle Parent raconta que le 15 janvier, Lawrence McCall avait invité M. Legault, président du local 164, à prendre une consommation à la taverne de l'hôtel. Là, il lui avait fait un certain nombre de "propositions". Il tenta de le persuader que si les employés de la compagnie Ayers Limited appuyaient Kent Rowley et Madeleine Parent que M. Duplessis avait traduit en justice, alors, il était douteux que ces employés puissent en arriver à une entente satisfaisante avec la compagnie. D'autre part, si M. Legault voulait bien se prêter à une petite combine pour embrigader les employés dans une certaine "organisation", il

pourrait en tirer plusieurs "avantages personnels". (Un représentant de la dite "organisation", un nommé McCormack était présent à l'entretien.)

Malheureusement, M. McCall fit un geste de trop. Il remit à M. Legault sa carte officielle portant une note signée. Voici le texte imprimé sur la carte en question: PROVINCE DE QUEBEC. DEPARTEMENT DU TRAVAIL. Service de conciliation et d'arbitrage. 89 est, rue Notre-Dame, Montréal, 1, Qué. Lawrence McCall. Tél. Pl. 6181. Local 241. Cette carte porte l'emblème officiel de la province. Au verso de cette carte, on trouve le message suivant, écrit à la main: "M. McCormack est un très bon ami à moi et je suis certain qu'il vous mettra dans la bonne voie. McCall."

M. Legault repoussa les "propositions" que lui faisait cet officiel du gouvernement.

Quand cette dernière affaire fut connue, le 21 janvier, une nouvelle vague d'indignation souleva le mouvement ouvrier.

Un rassemblement de masse des ouvriers du textile à Lachute exigea la démission immédiate de McCall.

Les ouvriers organisés voulurent savoir pourquoi M. Duplessis — qui proclame avoir découvert de la "corruption" chez les chefs unionistes — ne fait rien pour purger sa propre administration.

On sentait venir l'orage.

Deux jours après que Madeleine Parent eût exposé le scandale, le gouvernement provincial annonçait la suspension de McCall "pour fins d'enquête".

Quelques semaines plus tard, on prit le vote à Lachute et les ouvriers de Lachute désignèrent l'U.T.W.A. pour les représenter.

Cependant, de plus en plus, Kent Rowley et Madeleine Parent sentaient peser sur eux la menace de Bordeaux et de la prison de la rue Fullum.

Mais Maurice Duplessis et le trust du textile n'en pouvaient pas conclure avec satisfaction que c'était le signal de la fin.

**PARCE QUE CE N'ETAIT PAS LE SIGNAL DE LA FIN,
MAIS SEULEMENT UN COMMENCEMENT! ...**

CHAPITRE 5

LE PEUPLE ACCUSE MAURICE DUPLESSIS

Les faits que nous avons déjà présentés constituent l'acte d'accusation le plus formidable que l'on puisse porter contre le chef de l'Union nationale.

Les actes et les paroles de M. Duplessis se retournent contre lui-même pour l'accuser et pour le condamner!

M. DUPLESSIS, se faisant le complice du trust du textile, a systématiquement employé des méthodes de violence et de répression contre les ouvriers du textile du Québec.

M. DUPLESSIS, dans l'intérêt du trust du textile, a systématiquement avili ses hautes fonctions de premier ministre et de procureur général en faisant des efforts pour affaiblir l'union des ouvriers du textile : l'U.T.W.A.

M. DUPLESSIS a ordonné l'arrestation de dirigeants de cette union qui défendaient la cause des ouvriers, tandis qu'il n'a absolument rien fait pour empêcher la Dominion Textile et sa police privée de violer la loi d'une façon flagrante.

M. DUPLESSIS, — l'homme qui est chargé de faire respecter la loi dans notre province — ne s'est pas fait scrupule de violer la loi lui-même et d'exercer une pression sur la cour par des déclarations publiques. A ce propos, on peut lire dans "Le Canadien Libéral", organe officiel du parti libéral :

"Sous le régime actuel, il s'exerce une pression constante du régime dans le but de faire condamner des individus qui ont le malheur de ne pas appartenir au parti de l'Union nationale."

(31 jan. 47)

On se demandera pourquoi M. Duplessis a risqué son avenir politique en s'attaquant aux ouvriers du textile, et aussi aux marins, aux ouvriers municipaux, aux ouvriers de l'auto et aux mineurs de Noranda?

Il ne fait pas de doute que le but immédiat de M. Duplessis — et quoi qu'il lui en coûte — c'est de briser les unions ouvrières. Il prend l'offensive, et il espère que ses mesures agressives décourageront l'action ouvrière pour l'augmentation des salaires, une action qui est devenue nécessaire à cause de la hausse du coût de la vie.

C'EST POUR ATTEINDRE CE MEME OBJECTIF QUE M. DUPLESSIS PROJETTE DE FAIRE VOTER UNE NOUVELLE LEGISLATION ANTI-OUVRIERE.

On n'a pas à se demander quel chemin entend suivre M. Duplessis, ni quel chemin il a suivi depuis le début de sa carrière. Le premier gouvernement de M. Duplessis a brisé la grève des ouvriers du textile, entreprise par les Syndicats catholiques et a tenté de vendre l'île d'Anticosti à des trusts allemands. Une deuxième fois premier ministre, M. Duplessis a vendu une grande partie de l'Ungava à la compagnie américaine Hollinger et a tenté (sans succès) de briser la seconde grande grève du textile, dirigée cette fois par l'U.T.W.A.

COMMENT M. DUPLESSIS RESPECTE LES DROITS DES OUVRIERS

M. Duplessis, c'est l'homme qui gonfle la poitrine pour dire : "Il n'y a personne qui respecte les droits fondamentaux du travail comme je le fais!"

Voyons de quelle manière M. Duplessis respecte ces droits fondamentaux.

En premier lieu, M. Duplessis déclare: "Je reconnais le droit de faire la grève."

Mais dans la pratique, M. Duplessis démontre par ses actes, qu'il ne reconnaît pas le moins du monde ce droit de faire la grève. (La fédération du Travail de Québec rappelle ce droit fondamental dans son récent mémoire au gouvernement provincial). Le seul droit que connaisse M. Duplessis est celui de BRISER les grèves.

M. Duplessis dit encore: "Je respecte le droit de chaque ouvrier d'appartenir à une union."

En fait, M. Duplessis ne montre aucun respect pour ce droit.

Il ne fait rien, sauf exception, contre les employeurs qui intimident les ouvriers unionistes, ou qui refusent d'entrer en négociation avec l'union choisie par les ouvriers. Comme le faisait remarquer la Fédération du Travail de Québec, dans son mémoire, la législation ouvrière de M. Duplessis n'offre pas une garantie suffisante sur cette question.

En outre, M. Duplessis tente d'exercer une pression sur les unions ouvrières pour qu'elles expulsent leurs membres les plus militants, sous prétexte qu'ils seraient des "communistes" ou des communistes "déguisés".

En agissant ainsi, M. Duplessis viole le principe de base que les unions ouvrières doivent être ouvertes à tous les ouvriers salariés d'une industrie donnée, quelles que soient leurs allégeances politiques.

Le syndicalisme ouvrier a pour principe de base l'UNITE: l'unité des ouvriers pour mettre en vigueur un programme pour de plus hauts salaires, des heures moins longues et de meilleures conditions de travail. IL IMPORTE PEU qu'un ouvrier soit un partisan de la C.C.F., du parti ouvrier-progressiste, du Bloc Populaire, du parti libéral, ou même — de l'Union Nationale.

Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas seulement un droit ouvrier, c'est aussi un droit civil. **C'EST LE DROIT QUE POSSEDE CHAQUE CITOYEN D'ADHERER AU GROUPEMENT POLITIQUE OU RELIGIEUX DE SON CHOIX, SANS QUE SA LIBERTE OU SA SITUATION SOIT MENACEE A CAUSE DE CELA.**

Il est évident que M. Duplessis se fiche pas mal de ce droit. Nous ne parlerons pas ici de l'affaire Roncarelli. Cependant, il suffira de rappeler le fait que M. Duplessis congédie sans mettre de gants blancs les fonctionnaires qui ont le malheur d'appuyer un autre parti que l'Union Nationale. On a même vu de ces infortunés employés de la province obligés d'accrocher une photo du "chef" dans leur bureau afin de ne pas être soupçonnés. Ils sont donc condamnés à passer la journée "nez à nez" avec M. Duplessis et à souffrir en silence!

Nous devons ajouter que M. Duplessis ne se borne pas à des intimidations verbales. Il a même réussi à faire adopter (en 1946) une loi en vertu de laquelle la commission des relations ouvrières "peut déterminer les conditions exigées pour qu'une personne soit reconnue comme membre d'une association". Cette clause a déjà été utilisée contre les Ouvriers Unis de l'automobile (C.I.O.) et en particulier contre les vétérans qui sont membres de l'Union. Grâce à cet amendement, la commission peut prendre des décisions qui sont au désavantage de nombreux ouvriers qui sont des membres en règle d'une union.

Ainsi, nous voyons comment M. Duplessis respecte le droit des ouvriers de faire partie d'une union.

M. DUPLESSIS CHERCHE A JOUER AU "DICTATEUR"

Enfin, M. Duplessis déclare: "Je respecte les droits des ouvriers de choisir leurs propres chefs, en toute indépendance."

Mais encore ici, les actes de M. Duplessis démentent ses paroles.

Ce "cadenasseur-en-chef" essaie constamment d'imposer aux unions ouvrières des chefs de son choix. Quand cela convient à son parti et aux trusts, il s'attaque aux chefs unionistes en les qualifiant de "communistes" ou de "communistes déguisés", et

il affirme que lui-même, Maurice Duplessis, va voir à ce que ces chefs soient "expulsés" de la province.

Quand les membres de l'union, loin d'être intimidés, se moquent de ces paroles, M. Duplessis menace d'invoquer la "loi" contre les "dangereux" chefs unionistes.

Les membres des unions ouvrières du Québec disent à M. Duplessis :

"Ce n'est pas à vous de nous dicter notre ligne de conduite! Nous choisirons les chefs que nous considérons comme de bons organisateurs et de bons négociateurs, et dont la loyauté envers la classe ouvrière ne peut être mise en doute! S'il-vous-plaît, M. Duplessis, ne vous mêlez pas de nos affaires!"

IL NE PEUT PAS EXISTER DE MOUVEMENT OUVRIER LIBRE DANS LA PROVINCE ET DANS TOUT LE PAYS A MOINS QU'IL NE SOIT CLAIREMENT RECONNU QUE LES OUVRIERS ONT LE DROIT DE CHOISIR LEURS PROPRES CHEFS, SANS INTERVENTION DIRECTE OU INDIRECTE DE LA PART DE L'EMPLOYEUR OU DE L'ETAT.

Ce principe a été établi dans tous les pays démocratiques, au cours de siècles de lutte contre les tyrans politiques ou économiques tels que Maurice Duplessis et Blair Gordon.

Il est indéniable qu'actuellement, au Canada comme dans tous les pays du monde, plusieurs chefs ouvriers sont socialistes, communistes ou de toute façon, des gens qui ne peuvent faire entièrement confiance au régime social sous lequel nous vivons.

Et saurait-il en être autrement?

Un bon chef ouvrier est un homme qui enseigne à la classe ouvrière comment s'organiser pour obtenir de meilleures conditions de vie. Il a vécu la même vie que les ouvriers et partagé leurs rêves d'une situation meilleure, où il n'y aurait plus d'insécurité, plus de crises économiques et plus de guerre. Il serait illogique de demander à un tel homme qu'il partage les mêmes vues sociales que Maurice Le Noblet Duplessis, un tory qui a fait toute sa carrière politique à la remorque des trusts!

LA TYRANNIE DE LA RUE ST-JACQUES ET DE WALL ST.

Si M. Duplessis et ses amis peuvent agir à leur guise, si les uns après les autres, les chefs ouvriers sont jetés en prison, si la législation devient de plus en plus antiouvrière, il ne peut en résulter qu'une chose: "l'affaiblissement et la destruction éventuelle du mouvement ouvrier".

Dans ce cas, la province et le pays tout entier seraient à la merci des trusts de la rue St-Jacques et de Wall Street qui imposeraient leur tyrannie à la population.

Ces puissants trusts ne règneraient pas seulement sur la classe ouvrière, mais aussi sur les classes moyennes : les cultivateurs, les employés de bureau et les professionnels.

Tout le fardeau de l'inévitable crise économique qui approche retomberait sur le dos du peuple.

S'il le fallait, les magnats de la finance auraient recours à la force et même aux troupes étrangères pour imposer leur domination

NOUS SERIONS LES COLONIAUX D'UN NOUVEL IMPERIALISME.

Cet impérialisme nous conduirait à une guerre en vue d'établir la puissance des trusts des Etats-Unis et du Canada dans le monde entier. Et M. Duplessis formerait "l'union sacrée" pour défendre, par la conscription, la "juste cause" des trusts!

C'est là la voie dans laquelle s'engage M. Duplessis quand il s'attaque aux droits ouvriers et aux libertés populaires.

Ne disons pas, comme le peuple de France dans les années qui ont précédé la guerre : "Il n'y a aucun danger, tout va très bien!" Le danger existe réellement, et les conclusions que nous avons tirées ne sont pas seulement possibles, mais **inévitables**, à moins que Maurice Duplessis et ceux des autres partis politiques qui au fond protègent son point de vue ne soient tenus en échec pendant qu'il en est temps encore!

La classe ouvrière de la province déclare :

"Nous sommes parvenus, après des années de dur travail et de sacrifice, à organiser nos unions indépendantes et nous ne permettrons pas qu'elles soient détruites par les trusts et leurs serviteurs politiques!"

NOUS DEMANDONS LA LIBERATION DES CHEFS OUVRIERS!

Toutes les organisations et individus, — les députés y inclus — qui sont sincèrement pour les droits des ouvriers, ont le devoir d'élever la voix contre la persécution des unions.

IL FAUT TOUT PARTICULIEREMENT PROTESTER CONTRE LA LEGISLATION ANTI OUVRIERE ET DEMANDER LA LIBERATION SANS CONDITION DE KENT ROWLEY, MADELEINE PARENT, AZELUS BEAUCAGE ET LES AUTRES OUVRIERS EN ETAT D'ARRESTATION.

Le Canadien Libéral, l'organe officiel du parti libéral a déclaré :

“M. Duplessis est aussi d'autant plus dangereux qu'il se sert des lois et de la justice, dont il a l'administration, pour brimer les efforts des ouvriers, témoin les arrestations, les incarcérations et les procès dont il s'est rendu coupable dans le cas de plusieurs chefs ouvriers et qui ont ligué contre lui tous ceux qui veulent faire triompher les droits de l'ouvrier à la justice.”

(31 jan. 47)

Soulignons aussi un important article paru dans l'Action Nationale — un journal qui reflète bien le point de vue de certains groupes du Bloc Populaire. Dans cet article, M. Jean-Paul Robillard écrit :

“Que le gouvernement continue à payer des salaires de famine à ses fonctionnaires; à poursuivre les scouateurs sans rien tenter dans le domaine du logement; à critiquer le communisme tout en se gardant bien de s'attaquer aux pourritures capitalistes, à bombarder au gaz les ouvriers du textile tout en laissant proliférer en paix les structures industrielles trustardes (aluminium, électricité, charbon, téléphone, pain, lait, mines, etc.) qu'il continue tout cela, c'est son affaire. Mais les réformistes patriotes ne se laisseront pas prendre au piège des mots que leur tend un parti qui leur donna jadis de grandes espérances.”

Et les amis du mouvement ouvrier et ses ennemis auraient tout intérêt à étudier sérieusement les résolutions votées lors des récentes conventions du Congrès des Métiers et du Travail et du Congrès canadien du Travail. Ces deux organisations ouvrières déclarent qu'elles sont prêtes à prendre **“TOUTES LES MESURES NECESSAIRES”** pour mettre fin à l'infâme persécution que Maurice Duplessis fait subir aux unions ouvrières et à leurs chefs.

Tout le monde doit également tenir compte de l'importance d'un événement tel que la conférence du travail et des libertés civiles convoquée le premier février dernier par le **Comité du Québec pour la défense des droits ouvriers**, et à laquelle assistaient plus de 300 délégués représentant des dizaines de milliers de personnes.

Ces faits démontrent que si les ouvriers demandent aux députés éclairés de défendre leur cause, **C'EST TOUJOURS EN SE BASANT SUR LEUR ACTIVITE INDEPENDANTE.**

Le travail organisé tiendra compte de l'attitude des députés au sujet des droits ouvriers et en particulier, à propos de la persécution des chefs d'unions. **Les ouvriers en ont assez des demi-mesures pour répondre aux arrogantes attaques de Duplessis!**

EN SE BASANT SUR L'EXPERIENCE QU'ILS ONT ACQUISE, LES OUVRIERS ORGANISES PRENDRONT LEURS PROPRES MESURES AFIN QUE LEURS INTERETS SOIENT REPRESENTES DANS L'ADMINISTRATION DE LA PROVINCE.

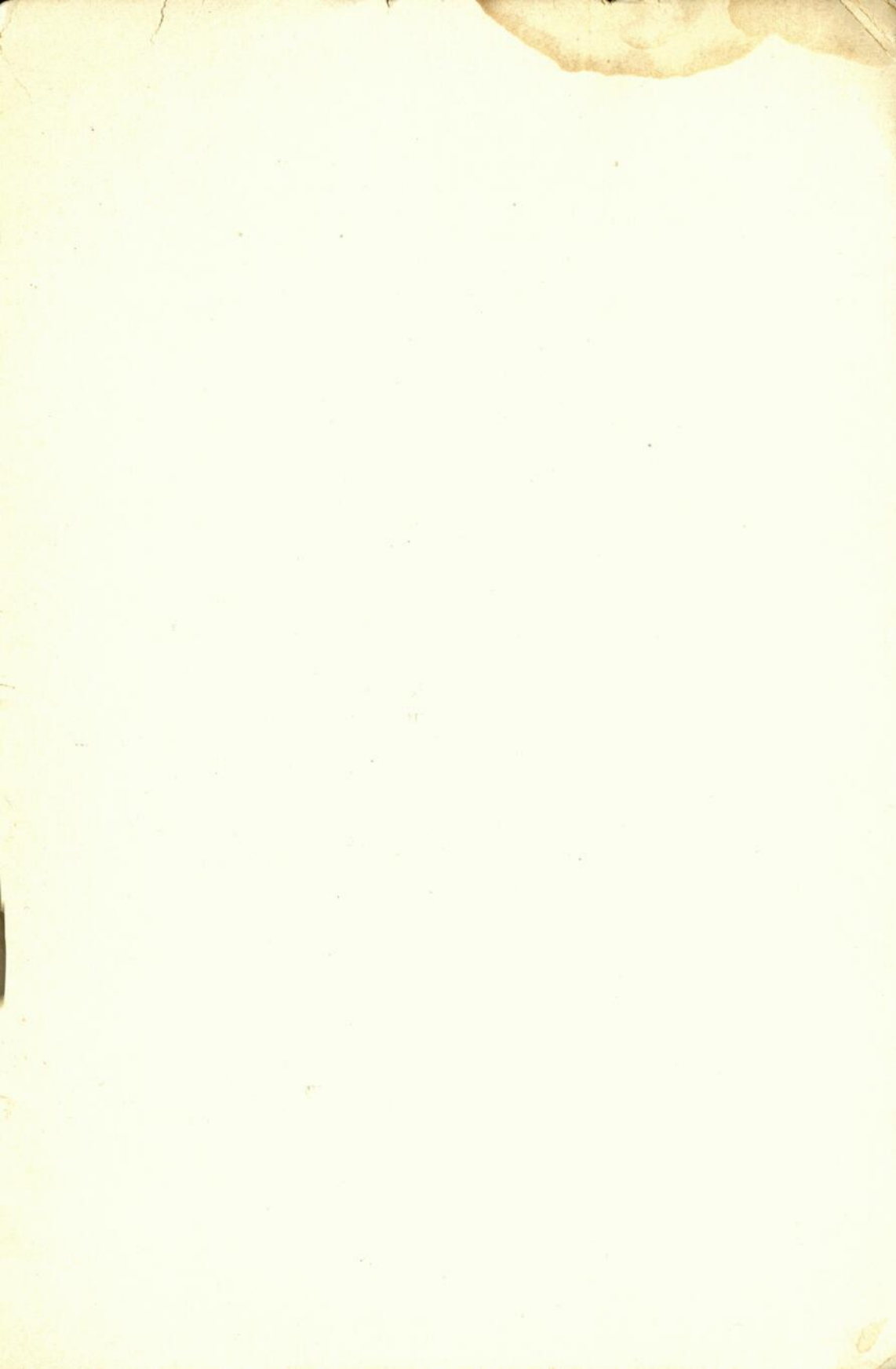
Dans ses revendications, le travail va obtenir l'appui des classes moyennes. Les gens de ces classes, en effet, partagent avec la classe ouvrière le désir d'élever leur niveau de vie, de jouir du maximum de libertés civiles et d'assurer la paix. Et ces gens commencent à s'apercevoir qu'ils ne pourront réaliser leurs aspirations qu'en s'alliant à la classe ouvrière **qui parmi les forces progressives de notre province est la plus nombreuse, la mieux organisée et la plus puissante.**

La résistance croissante et la solidarité dont a fait preuve le mouvement ouvrier au cours des six derniers mois nous permettent d'adresser ce dernier message au premier ministre, au procureur général, au chef de l'Union Nationale et à l'ami de Blair Gordon :

"LA LUTTE QUE VOUS NOUS AVEZ FORCES D'ENTREPRENDRE, NOUS ALLONS LA MENER JUSQU'AU BOUT!

"KENT ROWLEY, MADELEINE PARENT, AZELUS BEAUCAGE ET LES AUTRES CHEFS OUVRIERS SERONT LIBERES!

"VOTRE CAMPAGNE CONTRE LES DROITS OUVRIERS ET CONTRE LES LIBERTES POPULAIRES SE TERMINERA PAR UN ECHEC COMPLET!"



BAnQ



C 000 419 602

